

# LA GAZETTE DE NOËL

## Les Vœux du Maire

Vous êtes invités à la cérémonie des Vœux du Maire qui se déroulera le **vendredi 18 janvier 2019 à 18h30 à la Mairie**. Au Programme : le bilan de l'année 2018, la présentation des projets 2019, la bienvenue aux nouveaux habitants ...etc.



Le secrétariat de mairie sera fermé du 31 décembre 2018 au 5 janvier 2019

## Décorations Pour les fêtes

Les magnifiques décors fabriqués par les élèves CM1 et CM2 de l'école de Loivre-Berméricourt ont été installés sur les arbres autour de l'église. Les vitraux sont mis en valeur par l'éclairage intérieur de l'église. Un sapin de 5 mètres avec une nouvelle guirlande trône sur la place de la mairie. N'hésitez pas à prendre des photos. Les plus belles pourraient bien paraître dans l'écho de Berméricourt N° 29 ou sur le Blog. Envoyez vos photos à : [commune-de-bermericourt@wanadoo.fr](mailto:commune-de-bermericourt@wanadoo.fr)



## Recensement 2019

Le recensement de la population se déroulera du **17 janvier au 16 février 2019**. C'est Marie Noelle Allix, notre secrétaire qui sera votre agent recenseur. Merci de lui réserver le meilleur accueil. Vous recevrez une communication spécifique sur le sujet.



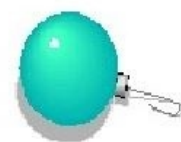
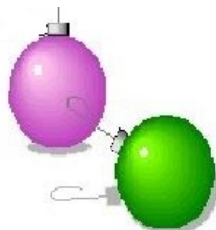
**Pour Voter en 2019** : pour voter aux élections européennes qui auront lieu le dimanche 26 mai 2019 vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 mars 2019 ... Après il sera trop tard ! Si vous êtes absent, pensez à la procuration.

## Distribution du Courrier : identifier votre boîte aux lettres

Pour recevoir votre courrier dans les meilleures conditions, identifier de façon lisible, votre boîte aux lettres. Inscrivez le nom des occupants, mais aussi le numéro et la rue pour éviter les risques d'erreur de distribution. En particulier pour les Cidex qui se trouvent près de votre domicile mais parfois dans la rue voisine. Bien identifier sa boîte aux lettres c'est aussi faciliter le travail des facteurs remplaçants. En vous remerciant de votre Compréhension. Moins de prospectus dans votre boîte aux lettres, c'est possible, il vous suffit d'apposer un autocollant « Stop Pub », mentionnant le refus de recevoir ce type d'imprimés. Il est disponible en Mairie.



LA POSTE



Bonnes fêtes de fin d'année à tous